# Chrono du Comité 2025

# REGLEMENT DE L'EPREUVE

## *Article 1 – Description de l'épreuve*

En parallèle du championnat de Nouvelle Calédonie du contre-la-montre, le comité régional cycliste de Nouvelle-Calédonie organise le chrono du comité le samedi 04 octobre 2025. Cette épreuve, ouverte aux non-licenciés, aura lieu à Bourail sur le domaine de Deva.

## *Article 2 – Le parcours*

Les coureurs devront parcourir une boucle d'un tour avec un départ à proximité du parking du sentier de la Forêt, puis un demi-tour au rond-point Barbier. Le retour se fera jusqu'au du lieu de départ. Le nombre de tours à réaliser sera déterminé selon la catégorie (âge au 31 décembre 2025)

- **13/14 ans (filles et garçons) :** 1 tour
- **15/16 ans (filles et garçons):** 2 Tours
- **17 ans et plus (femmes et hommes) :** 3 Tours

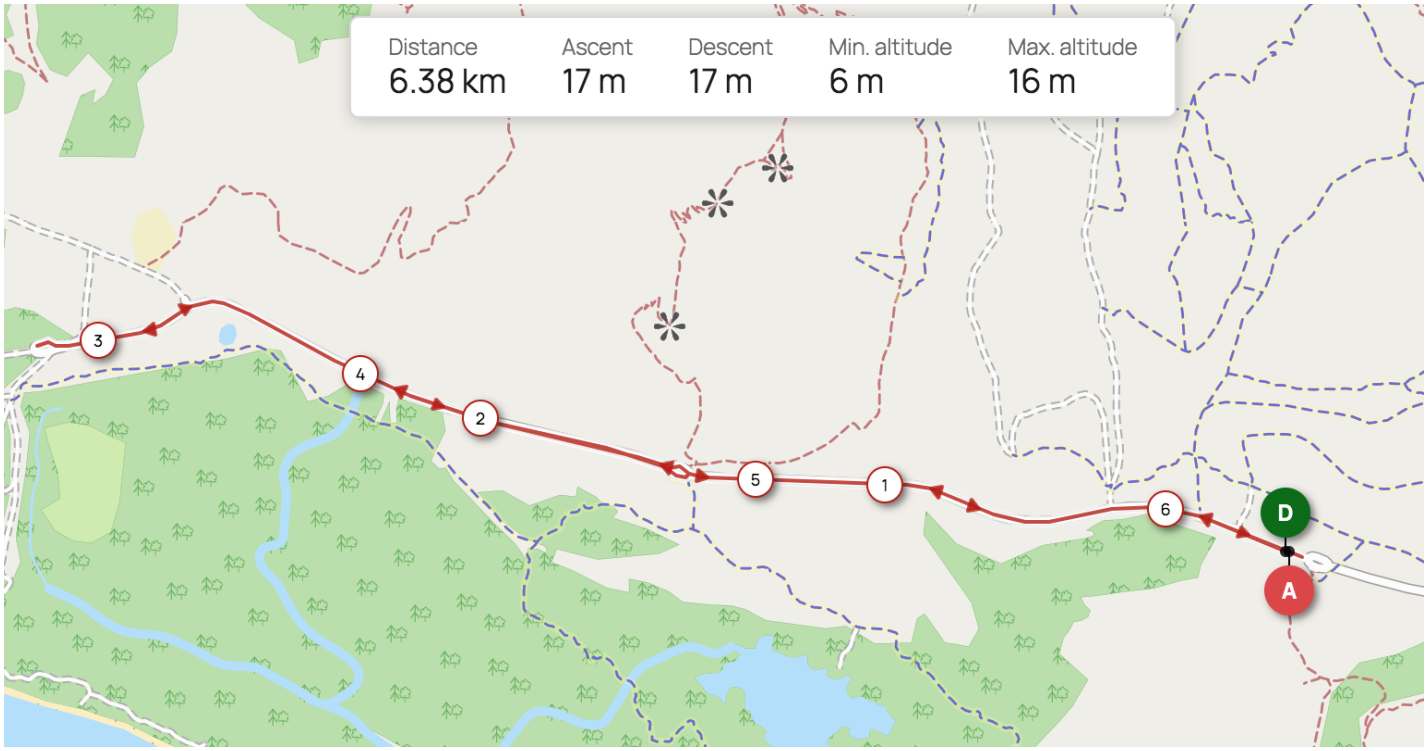


L'émargement se fera à la table des commissaires située à la ligne d'arrivée, jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque catégorie.

**Le premier départ se fera à 15h45**. Les coureurs s'élanceront toutes les minutes.

Une pause de 5 minutes sera effectuée entre le dernier coureur réalisant 1 tour et le premier réalisant 2 tours, ainsi qu'entre le dernier coureur réalisant 2 tours et le premier réalisant 3 tours.

# Chrono du Comité 2025

# REGLEMENT DE L'EPREUVE

## *Article 3 – Catégories et classements*

Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFC. Les vélos à assistance électrique ne sont pas autorisés. Le règlement FFC s'appliquera quant aux spécificités matérielles d'un contre-la-montre.

Les vélos de contre-la-montre sont autorisés à partir de la catégorie U19. Les coureurs U15 et U17 devront utiliser des vélos traditionnels sans prolongateurs.

Les classements seront établis selon les catégories suivantes :

U15 : 13/14 ans (filles et garçons)

U17 : 15/16 ans (filles et garçons)

17 ans et plus (femmes et hommes)

## *Article 4 – Récompenses, cérémonie protocolaire*

Des récompenses seront attribuées au vainqueur de chacune des catégories mentionnées à l'article 3 du présent règlement. Les trois premiers de chaque catégorie seront appelés au podium.

## *Article 5 – Réclamations*

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents devront être formulées dans l'heure suivant la fin de l'épreuve, et celles concernant le classement devront être déposées dans un délai de 30 minutes après la publication des résultats.

Si nécessaire, le collège d'arbitres, composé du Directeur de Course, du Responsable Sécurité et du Président de l'association organisatrice, se réunira sur place pour statuer immédiatement.

## *Article 6 – Prix d'inscription*

**3000 Francs CFP pour les majeurs**

**1000 F pour les mineurs**

## *Article 7 – Procédure d'inscription*

Les inscriptions pourront se faire sur inlive.nc jusqu'à **mercredi 01 octobre 2025 à minuit**.

## *Article 8 – Remise Dossard*

Les dossards devront être récupérés à la table des commissaires lors de l'émargement.

Ils devront être rendus à l'issue de l'épreuve. En cas de retard dans leur restitution, une amende de 1.500 Francs CFP pourra être infligée. En cas de non-retour du dossard, une amende de 3. 000 Francs CFP sera appliquée au coureur.

### *Article 9 – Ravitaillements*

Les ravitaillements ne sont pas autorisés pendant les épreuves.

### *Article 10 – Contact Comité Cycliste*

Mme THEMEREAU Patricia  responsable commission route du comité cyclisme.

Tél : 79.47.99 ou com-route@crc.nc

### *Article 11 -  Dispositif prévisionnel de secours*

2 secouristes majeurs PSC1. Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public. 1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit.